

CONSTRUCTION

Alerte amiante !



L'entreprise Rampini expose ses ouvriers à l'amiante sans protection. Le SIT dénonce un nouveau scandale dans la construction et exige des sanctions exemplaires des autorités !

Scandale • L'entreprise Rampini & Cie SA est une entreprise de la construction à la réputation flatteuse. Créée en 1946, elle est membre de la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Forte de son statut et de son expérience, elle devrait être un modèle s'agissant des mesures de protection à prendre pour protéger la santé et la vie de ses travailleurs. Elle le devrait d'autant plus qu'elle est signataire d'une charte de sécurité nationale concernant les bonnes pratiques à adopter face aux risques liés à l'amiante. Que nenni! Le SIT vient de découvrir qu'elle a occupé pendant des mois et sur plusieurs chantiers des ouvriers, dont bon nombre sous contrats de missions temporaires, à des travaux de démolition de maté-

riaux dont elle savait qu'ils contenaient de l'amiante.

AGISSEMENTS SCANDALEUX

Pire encore, alertée par plusieurs travailleurs, la direction n'a pris aucune mesure pour assurer la protection de la santé de son personnel et a licencié un des lanceurs d'alerte avec effet immédiat pour tenter de le réduire au silence.

Il y a un peu plus de 30 ans, le 1^{er} mars 1990, l'utilisation de l'amiante était totalement interdite en Suisse en raison de la toxicité et du danger qu'elle représente pour la vie des salariés. Après les milliers de victimes déjà déplorées, qu'une entreprise telle que Rampini continue à bafouer la législation en vigueur, pour des questions d'économie de coûts, est tout bonnement scandaleux.

Aussi, aux côtés de travailleurs, victimes de ces faits inacceptables, le SIT a dénoncé devant les médias ce qu'il qualifie ni plus ni moins d'une grave mise en danger de la santé et de la vie d'autrui et a exigé des mesures immédiates et fermes des autorités sanitaires.

ARRÊTER LES CHANTIERS

À cet effet, le syndicat a exigé de la SUVA qu'elle procède à un arrêt immédiat de tous les chantiers de démolition de l'entreprise Rampini afin de déterminer si les analyses de risque-amiante ont préalablement été effectuées comme le prévoit la loi et si les mesures de protection de la santé des travailleurs ont été prises.

> SUITE PAGE 4

BUDGET

En pleine crise sanitaire, sociale et climatique, la droite patronale prive l'État des moyens d'y répondre et bloque la création d'emplois. Irresponsable. 4

FÉMINISME

Les 12 et 13 novembre dernier, le 14^e Congrès des femmes de l'USS a fixé les priorités en matière d'égalité pour les années à venir. Et appelle à une nouvelle grève en 2023. 5

CLIMAT

Un militant de Breakfree appelle à utiliser les réserves de la BNS pour financer la transition écosociale. 6

VOTATIONS

Droit de timbre, logement, réseaux thermiques, découvrez les prises de position du SIT pour les votations du 13 février prochain. 7

DOSSIER

Les riches votent contre les pauvres. C'est ce que démontre la comparaison entre la carte des inégalités territoriales et celles de nombre de votations à Genève. 8-9

LHOM

L'extension des horaires d'ouverture des magasins sans protection des salariés a été sèchement refusée en votation. Une victoire d'étape importante. 10

GIAP

Plus d'heures rémunérées pour les animateurs-trices du parascolaire. Deux ans après la grève féministe de 2019, nos revendications sont enfin entendues. 11

Billet de la présidence

Parmi les actions menées en 2021, on reconnaît deux orientations: d'abord la défense des personnes les plus précarisé-e-s avec la victoire à 68.8% le 7 mars en faveur de l'indemnisation du salaire des travailleurs-euses précarisé-e-s ou notre engagement auprès des employé-e-s de l'économie domestique; et notre regard tourné vers l'avenir pour une autre sortie de crise solidaire, sociale, féministe, écologique et culturelle (avec la CGAS), notre participation en mai à la Grève pour l'Avenir et le dépôt mi-août de l'initiative « 1000 emplois » qui confirment notre engagement écologique.

Avec 100 ans d'histoire de la FGSC relatée dans nos éditions, les préoccupations du SIT (1985) pour des sujets plus larges que le travail (logement, famille, assurances, cadre de vie) viennent de nos origines ainsi que la défense des plus précaires avec actions sur les lieux de travail, la démocratie syndicale ou nos permanences, car les travailleurs-euses doivent être les acteurs-trices des changements qui les concernent.

La situation des chômeuses et chômeurs en ces temps incertains est sidérante à plusieurs égards (stigmatisation sociale, intransigeance administrative, ...). Cependant, comment peut-on aller de l'avant dans leur défense sans mobilisation (y compris la leur) et sans être uni-e-s? Le travail de sape de la société serait-il si important que l'on doive baisser les bras? On se remémore aussi une manifestation de ce printemps où, peu nombreux mais vaillant-e-s, on mettait en avant des revendications comme le prolongement de la période d'indemnisation du chômage des seniors. Il est nécessaire que nous restions mobilisé-e-s et uni-e-s et la participation de chacune est essentielle!

Les vagues successives de perturbations en raison de la situation sanitaire que nous vivons, nous ont mis face à un conflit déchirant: la limitation du partage d'avant avec les membres et la mise entre parenthèses de la complicité régulière avec les équipes syndicales qui toutes deux ont été mises à mal par les ruptures spatiales et temporelles (comme la limitation des permanences et le télétravail des équipes). L'implication du secrétariat syndical et administratif a été exemplaire pendant le temps écoulé et alors que le désarroi général faisait parfois monter les larmes aux yeux, nous avons ensemble réussi à préserver la confiance de nos membres et de notre personnel, parfois au gré de simples confidences sur leurs situations personnelles de travail. C'est admirable à plus d'un égard et nous devons nous en féliciter.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes et nos meilleurs vœux de bonne santé pour 2022! **♦**

Diego Cabeza
Ana Paula Ferraz
Alberto Fernandes

SOMMAIRE

ÉDITO

La crise dope les inégalités **p3**

ACTUALITÉS

Une droite dogmatique et pyromane refuse le budget **p4**

Pour un syndicalisme féministe **p5**
Quand les femmes ont dit BASTA **p5**

Financer l'urgente transition éco-sociale **p6**

Oui au monopole des SIG sur les réseaux thermiques structurants **p6**

VOTATIONS

NON à un cadeau supplémentaire de 250 millions aux actionnaires! **p7**

NON au cynisme de la droite **p7**

DOSSIER

Cartographie de la lutte des classes **p8**

Salaires, impôts, prestations sociales, un combat acharné **p9**

Résultats de la votation du 9 février 2020 sur des logements abordables et carte des logements HBM **p9**

SECTEURS

Il y a une vie après la vente! **p10**

Plus d'heures rémunérées pour les animateurs-trices **p11**

Le Conseil d'Etat s'attaque aux salaires des soignant-es **p11**

Quand le patron disparaît... **p12**

Changement de modèle salarial pour l'accueil familial de jour **p12**

VOS DROITS

Flop programmé d'un mini-complément aux RHT **p13**

EN ACTION

Prélude glacial de mobilisation **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

Fermetures de fin d'année: Le secrétaire du SIT fermera le jeudi 23 décembre à 17h. La caisse de chômage et le secrétariat du SIT rouvriront le lundi 3 janvier. Attention, certaines permanences ne reprendront que la semaine suivante.

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques: lundi de 16 h à 18 h et mardi de 15 h à 18 h

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanences physiques: mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 18 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: mardi de 9 h à 12 h au 022 818 03 00
Permanence physique: mardi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

La crise dope les inégalités

Les dernières crises, celle des subprimes en 2008-2010, et celle du COVID depuis 2020, aggravent les inégalités générées par le système actuel néolibéral, qui favorise les plus riches. La majorité politique de droite, en maintenant des bas salaires, en limitant le « dialogue social », et en baissant les impôts, surtout pour les riches, a inversé depuis les années 1990-2000 la tendance « correctrice » qui s'était un peu mise en place dans les années d'après-guerre.

C'est sur le plan des fortunes que l'inégalité est maximale, et Genève est le canton le plus inégalitaire de Suisse. En utilisant l'indice de Gini, qui varie de 0 (égalité absolue, tout le monde a exactement la même chose), à 1 (inégalité absolue, 1 personne a tout, toutes les autres rien), on est à Genève à 0.92! 70 % de la population n'a aucune fortune (c'est-à-dire aucune réserve, « matelas » en cas de coup dur), alors que 2 % possèdent 63 % du total des fortunes. La tendance est clairement à l'accroissement de ces inégalités, car la fortune augmente fortement, mais seulement dans les mains de quelques-uns. Le total des fortunes à Genève a doublé en 8 ans (2011-2018), mais la presque totalité de cette augmentation concerne les ultra-riches, dont la fortune a triplé dans cette période.

Au point que *Bilan* écrivait le mois dernier « La crise? Quelle crise? », dans un article intitulé « 2021, un millésime exceptionnel pour les plus riches » (25.11.2021). 84 des 300 plus grandes fortunes résident à Genève, qui est le canton qui octroie également le plus de forfaits fiscaux pour les riches, plus d'un tiers de tous ceux octroyés en Suisse: des riches en provenance de Chine, de Russie, des États-Unis et d'Arabie Saoudite, soit l'oligarchie mondiale, ceux qui détruisent le plus la planète et profitent des paradis fiscaux. Non, Genève n'est donc clairement pas un enfer fiscal, comme le prétendent la

droite et le patronat.


Mais avant de passer dans les fortunes, les inégalités sont immenses également sur le plan des revenus. Les salaires stagnent en Suisse: l'OFS indiquait en octobre que les salaires ont diminué en Suisse en valeur réelle, car les faibles augmentations, lorsqu'elles ont été accordées, ne compensent même pas l'inflation. Les écarts restent considérables, de 1:50 dans les entreprises, en moyenne, mais allant jusqu'à 1:200 dans la pharma, par exemple. Alors qu'à l'État il est bien plus raisonnable, inférieur à 1:5. Il en va de même avec les inégalités de retraites, car dans le système des 3 piliers, seul le premier est redistributif, alors que les autres ne le sont pas. Dans cette inégalité de distribution, les femmes paient le prix le plus lourd et sont surreprésentées dans les bas revenus et les faibles retraites.

La fortune des ultra-riches a triplé à Genève entre 2011 et 2018

Conséquence: une personne sur 10 à Genève vit avec moins de 21 000 frs par an de revenu disponible, soit pour payer loyer, assurance-maladie, et

de quoi manger. Les aides sociales ont explosé: le nombre de personnes à l'aide sociale a été multiplié par 10 en moins de 20 ans.

Quant à l'État, censé être capable de corriger ces inégalités, il en a de moins en moins les moyens, car l'attaque de la droite vise directement les impôts, l'autre moteur de la redistribution des richesses. Par rapport aux richesses produites, la part d'impôt prélevée à Genève a baissé de 20 % en 20 ans, tant les baisses fiscales ont été importantes. Cette droite impose donc une austérité paradoxale en période de croissance économique, dont les plus précaires font les frais, qui se traduit cette année par le refus du budget du canton.

Face à ces constats alarmants, la lutte syndicale pour l'amélioration des salaires, la défense du service public et pour une fiscalité plus progressive est plus que jamais nécessaire. Le SIT continuera à s'y employer résolument. 

Jean-Luc Ferrière

BUDGET CANTONAL 2022

Une droite dogmatique et pyromane refuse le budget

En pleine crise sanitaire, sociale et climatique, la droite patronale prive l'État des moyens d'y répondre et bloque la création d'emplois. Irresponsable.



© Till Kraus

Austérité • Le refus du budget 2022 du Canton démontre une fois de plus la volonté de la majorité de droite patronale d'affaiblir les prestations publiques à la population. Les conditions de la droite pour le voter étaient 0 nouveau poste – donc échanger les 315 postes créés par le budget (365, mais avec 50 postes du dispositif Covid supprimés, alors que la 5^e vague déferle sur le canton) par autant de postes supprimés ailleurs (sans dire où) –, couper 12 millions dans les frais de

fonctionnement (nettoyage des bâtiments, etc.), et une cible politique: supprimer la subvention de 50 000 francs au Rassemblement pour une politique sociale du logement!

PUNITION COLLECTIVE

Les 360 nouveaux postes au budget répondaient avant tout à l'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles (100), pour l'enseignement spécialisé (p ex. 24 pour le sinistré Foyer de Mancy), pour la détention (51), pour l'OCSIN (sécurité numé-

rique et projets numériques votés, 23), pour la mobilité cantonale (18), et l'OCPEM (9), où le retard sur les dossiers dépasse 6 mois. Mais également 3,5 pour le service des bourses d'études (3 mois de retard sur les dossiers). Pour les subventions, le budget prévoyait notamment 88 mios d'augmentation pour l'aide sociale, les subsides aux assuré-e-s modestes, les personnes handicapées, les RMNA, le logement social, 28 pour la santé (HUG, IMAD, EMS) et 8 pour les TPG. C'est la popula-

tion qui fera donc les frais du refus de ces postes. Une véritable punition collective infligée par les riches du canton, que représente le PLR.

RFFA ET PANDÉMIE

Le déficit de 300 mios n'était toutefois pas dû aux postes nouveaux, mais à deux autres causes claires: la pandémie, avec 180 millions de coûts, évidemment exceptionnels. Et la RFFA, la baisse de la fiscalité pour les grosses entreprises et les actionnaires, causant une perte pour 2022 de 260 à 360 millions! Autrement dit: sans la RFFA, pas de déficit; sans le Covid, des bénéfices au rendez-vous malgré les nouveaux postes. Ce qui est logique: on vit une crise sociale (cf édito et dossier) et sanitaire, mais pas une crise économique: le PIB est évalué à +7% sur deux ans (2021-2022). Le négoce et la finance cartonnent, l'horlogerie et la chimie croissent. Ce sont surtout l'hôtellerie, l'aéroport et l'événementiel qui souffrent.

RICHEs PRIVILÉGIÉES

Au-delà des postes, les mesures que le Conseil d'État prévoyait étaient également de droite: s'en prendre aux retraites du personnel (hausse de la part des cotisations à charge des salarié-e-s, projets refusés par le Grand Conseil, heureusement), et ne pas indexer les salaires, malgré 1% de perte de pouvoir d'achat. Il n'a cherché aucune recette nouvelle.

Au final donc, sans budget, la population trinque: les prestations publiques vont souffrir encore plus; les riches gardent au chaud les bénéfices des baisses fiscales et de la croissance; et la fonction publique et subventionnée travaillera dans des conditions toujours (plus) difficiles. Merci qui? Merci patrons!

Face à ce jusqu'au-boutisme libéral, il devient urgent de renverser le rapport de force. En refusant tout nouveau cadeau fiscal aux plus riches, en exigeant d'eux-elles au contraire une plus grande contribution au partage des richesses, et en reconstruisant l'indispensable mobilisation syndicale. ♦

Jean-Luc Ferrière

CONSTRUCTION

Alerte amiante!

> SUITE DE LA PAGE 1

Le SIT, qui a fait analyser plusieurs échantillons de matériaux provenant de différents chantiers qui se sont tous révélés positifs à l'amiante, considère qu'il s'agit de la seule solution pour assurer la protection des ouvriers.

PROTÉGER LES TRAVAILLEURS ET SANCTIONNER LES RESPONSABLES

Il a également demandé à la SUVA d'enregistrer tous les travailleurs concernés pour une éventuelle prise en charge à l'avenir, tant sur

le plan médical que financier, dans la mesure où les maladies graves liées à l'amiante peuvent se déclarer, même après une courte exposition, dans une période variant de 15 à 45 ans et que deux travailleurs souffrent déjà d'importants problèmes respiratoires.

Le SIT, enfin, déterminé à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire scandaleuse a annoncé qu'il interviendra ces prochains jours auprès du Conseil d'État en tant que maître d'ouvrage puisque bon nombre des chantiers incriminés étaient des marchés publics. ♦

CONGRÈS DES FEMMES DE L'USS

Pour un syndicalisme féministe

Les 12 et 13 novembre dernier, le 14^e Congrès des femmes de l'USS a fixé les priorités en matière d'égalité pour les années à venir. Et appelle à une nouvelle grève en 2023.



© Miguel Bruna

Egalité • Lors du 14^e Congrès des femmes de l'USS, 220 déléguées, dont 5 de la commission femmes du SIT, ont adopté un texte et une charte qui s'inscrivent dans le retour en force du mouvement féministe et visent à continuer de faire évoluer les organisations syndicales et leurs luttes. Elles demandent un renforcement des moyens pour l'organisation et la mobilisation des travailleuses. Pour les congressistes, de nombreux problèmes structurels liés à l'égalité doivent être résolus dans le monde du travail : il faut ainsi améliorer les salaires et les conditions de travail, revaloriser les métiers à forte proportion de femmes et répartir de façon plus égalitaire le travail de soins et d'assistance. Elles ont aussi redit clairement qu'il faut une hausse des rentes pour les femmes, et non une hausse de l'âge de la retraite. Les syndicalistes réclament une régularisation des personnes sans statut légal, en particulier dans l'économie domestique ainsi que l'instauration d'un salaire minimum légal.


UNE ÉGALITÉ DIGNE DE CE NOM

La transformation vers une société réellement égalitaire passe également par une vraie protection contre la discrimination et toute forme de violence sexiste. Dans une résolution, les délé-

guées au congrès exigent encore que la Suisse ratifie la convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour que toute forme de violence et harcèlement sexuels soient enfin combattus avec toute la détermination nécessaire – en particulier sur le lieu de travail. Ce 14^e Congrès des femmes a aussi décidé de s'engager pour un système d'accueil des enfants organisé comme service public et financé par les pouvoirs publics, comprenant l'amélioration des conditions de travail et des salaires dans ce secteur. Les femmes de l'USS demandent également un congé parental digne de ce nom qui ne péjore pas le congé maternité existant. Elles veulent par ailleurs continuer à se battre pour une réduction significative du temps de travail, sans perte de salaire, afin que les femmes et les hommes puissent partager équitablement le travail rémunéré et non rémunéré et que les femmes puissent rattraper leur retard salarial.

VERS UNE NOUVELLE GRÈVE FÉMINISTE EN 2023

Les femmes de l'USS ont pu faire le point sur une période mouvementée : c'est lors du 13^e Congrès des femmes de l'USS que l'idée d'une nouvelle grève des femmes* avait été lancée,

dans un enthousiasme qui n'a jamais faibli jusqu'à l'immense succès du 14 juin 2019. Le mouvement de la grève féministe a pris une ampleur historique et démontré que femmes et personnes LGBTIQ+ sont une force de mobilisation avec laquelle il faut compter. Après la Grève des femmes*, la pandémie de coronavirus a crûment mis en lumière le fait que le travail des femmes est certes indispensable, mais largement sous-estimé et sous-payé. Cette expérience doit être prise en compte dans le travail syndical au cours de la prochaine période. Elle doit aussi donner au syndicalisme un élan féministe dans la lutte pour l'égalité. Pour avancer sur cette voie, les femmes de l'USS veulent poursuivre leur coopération avec les militantes des collectifs féministes et développer avec elles de nouvelles formes de mobilisation syndicale. Avec, en 2022, la lutte contre AVS21 et pour de meilleures rentes de retraites en ligne de mire. Les déléguées ont également exprimé leur volonté et leur détermination à préparer une nouvelle grève féministe de grande ampleur pour 2023. 

Communiqué USS

Adaptation Sit-info

LIVRE

Quand les femmes ont dit BASTA

Anne-Marie Barone et Véronique Ducret publient un livre qui retrace les premières luttes contre le harcèlement sexuel au travail à Genève.

Egalité • Ce livre retrace les luttes menées depuis la fin des années 80 sur le harcèlement sexuel au travail. Les deux autrices, qui ont fait partie de ces combats, décrivent les actions menées, les succès et les obstacles rencontrés.


En 1988, Maria, une ouvrière d'une entreprise horlogère genevoise recevait sa lettre de licenciement suite au harcèlement sexuel de son chef. Maria a ouvert la voie aux combats sans répit pour visibiliser la problématique. Elle a en

effet déposé plainte au Tribunal des Prud'hommes contre son employeur pour n'avoir pas protégé sa personnalité. Un comité de soutien s'est immédiatement constitué, composé d'associations féministes et de syndicats. Ce procès exemplaire a mis le doigt sur la responsabilité des personnes employées. En effet, depuis l'entrée en vigueur en 1996 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), les entreprises doivent prendre des mesures de prévention et faire ces-

ser le harcèlement, le cas échéant.

Suite à cette affaire un Comité contre le harcèlement sexuel (CCHS) s'est créé pour répondre aux différentes demandes. Parmi les situations suivies par le CCHS, l'une concernait l'Etat de Genève. Plusieurs femmes s'étaient plaintes des comportements totalement déplacés de leur supérieur. Une enquête administrative a été ouverte. Cette dernière a montré qu'elle n'était pas adaptée aux situations de harcèlement sexuel. En effet, les victimes

étaient considérées comme de simples témoins sans aucun droit (droit à un-e avocat-e, accès au dossier, droit de recours, etc.) comparable à ceux du fonctionnaire visé. Il aura fallu huit ans de luttes au CCHS pour que l'Etat accouche d'une procédure équitable.

Ce livre reflète la ténacité du CCHS, qui peut être fier de ses batailles, qui a largement contribué aux avancées en matière de harcèlement sexuel au travail. Il reste encore beaucoup à faire et le plus difficile demeure la présomption de mensonge que doivent surmonter les victimes lorsqu'elles dénoncent les faits. Gageons que de jeunes femmes et alliés-e-s poursuivront la lutte! 

Véronique Ducret

Anne-Marie Barone et Véronique Ducret, *Quand les femmes ont dit BASTA. Premières luttes contre le harcèlement au travail à Genève*, bsn PRESS, 2021

CLIMAT

Financer l'urgente transition éco-sociale

La transition éco-sociale nécessite de mobiliser beaucoup d'argent. Où le trouver? Auprès de notre banque nationale, pardi!



© Claudio Schwarz

Revendication • En toile de fond de la crise sanitaire, la crise climatique commence à impacter plusieurs secteurs économiques importants pour notre pays dont l'agriculture, le tourisme et les assurances. Elle s'accompagne d'une remise en question de plusieurs choix de société. Elle rend indispensable une vaste transition éco-sociale. La transition implique de cesser d'émettre ou de financer l'émission d'un volume colossal de gaz à effet de serre en transformant notre appareil productif et en adaptant nos modes de vie.

Ne nous y trompons pas, elle peut être vectrice d'une foule d'emplois dans les secteurs de l'habitat et de la rénovation des bâtiments, de l'énergie, de l'agriculture, des transports, des low-techs, de l'industrie décarbonnée, de la

recherche, de la communication, de l'économie circulaire, sociale et solidaire, du soin aux personnes, de la culture, de la sécurité civile, de la solidarité, de l'éducation, etc. Mais pour y arriver, il faut du financement. Un financement que l'on peut trouver dans les réserves de la Banque nationale suisse (BNS).

À LA CROISÉE DES CHEMINS

La Suisse a signé plusieurs accords internationaux visant à tout faire pour ne pas enclencher les seuils d'emballlement climatique puis un processus devenu incontrôlable. En tant que pays industrialisé de longue date, elle a à cet égard une responsabilité historique. D'ailleurs, les multinationales et la finance suisse sont des

émettrices massives de carbone. À elle seule, la finance multiplie par 22 notre empreinte nationale. Un récent sondage Solidar montre que 71% d'entre nous considèrent que les entreprises polluantes doivent être contraintes à changer.

Nous nous trouvons en fait à une croisée des chemins. La transition peut se faire selon les intérêts du patronat et des forces économiques dominantes, ou selon celles de l'immense majorité des Suisses: c'est à dire en assurant l'emploi, un revenu satisfaisant, une solidarité active et une haute qualité de vie pour tous-tes.

Celles et ceux qui travaillent aujourd'hui dans les secteurs fortement émetteurs de CO₂ ou qui dépendent des énergies fossiles pour gagner leur vie n'ont pas à payer la note. Ils-elles doivent être sécurisés-es, accompagné-es voir formés-es en vue de retrouver des conditions salariales soit identiques soit meilleures dans des emplois ayant pour eux-elles du sens et de l'intérêt pour tous-tes.

UTILISER LA FORTUNE DE LA BNS

Une chose est sûre, si nous voulons que la transition éco-sociale soit efficace mais aussi juste en ne laissant personne sur le côté, il est indispensable de mobiliser d'énormes sommes d'argent.

Comment? Certainement pas par des taxes frappant les travailleurs-euses, mais par l'argent disponible sur les lignes de compte de la BNS au titre des profits en réserve. Il y a en effet environ 100 milliards devant être distribués aux 2/3 aux Cantons (art. 99 de la Constitution), et qui ne le sont pas. Ils doivent aller aux urgences sociales et écologiques dont font partie le renforcement de notre modèle social et la transition dont nous avons besoin.

En pratique, les Cantons sont les actionnaires principaux de la BNS. Ils ont le pouvoir d'exiger le respect de la Constitution et de l'intérêt général.

Injecter notre argent dans un programme de transformation économique aussi vital contribuera à relever une bonne part des défis éco-sociaux, tout en assurant des centaines de milliers d'emplois pour notre génération, celles de nos enfants et de nos petits-enfants.

C'est une conquête à notre portée. Elle fait écho à des demandes surgissant de différents bords de notre société. Elle permet de coaliser à travers le Canton et toute la Suisse tout un ensemble de forces de progrès. **♦**

Guillaume Durin, Collectif Breakfree Suisse

CLIMAT

Oui au monopole des SIG sur les réseaux thermiques structurants

Face à la crise climatique, il est essentiel de développer les énergies vertes, et d'en donner le monopole au service public.

Votations Le SIT soutient cette modification de la Constitution qui vise à donner à l'État de Genève et aux SIG un monopole sur les réseaux thermiques structurants. Les SIG construisent GeniLac, le grand réseau thermique écologique. Il s'agit d'un système de chauffage et de refroidissement des immeubles qui fonctionne avec l'eau du Léman et de l'électricité renouvelable. Cette

technologie novatrice permet de remplacer les sources de chaleur carbonées par des sources renouvelables. Le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire à Genève sont actuellement assurés à 90% par des systèmes à base d'énergies fossiles. Répondre aux enjeux climatiques nécessite un changement de perspective, en déployant ces réseaux structu-

rants alimentés prioritairement en énergies renouvelables (eau du lac, récupération des rejets industriels de chaleur, géothermie) de manière coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire cantonal.

4 MILLIARDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

Au total les réseaux « structurants » prévus représentent 4 milliards

d'investissements d'ici 2030 pour construire 250 km de conduites qui seront de véritables « artères » énergétiques en Ville de Genève et dans les grandes communes de la périphérie urbaine. Les SIG ont déjà le monopole sur la distribution d'eau et électricité. Il est primordial, vu les enjeux écologiques et financiers, d'attribuer au service public le monopole sur ces réseaux, pour garantir l'universalité de la prestation et sa mise à disposition sur tout le territoire, sans se soucier que cela soit rentable ou non. Et en garantissant des tarifs transparents afin d'éviter des répercussions sur les loyers lorsque les immeubles seront alimentés par ces nouvelles sources propres. **♦**

Manuela Cattani

DROIT DE TIMBRE

NON à un cadeau supplémentaire de 250 millions aux actionnaires !

Avec l'ensemble des syndicats et des partis de gauche, le SIT appelle à voter NON à la suppression du droit de timbre le 13 février prochain.



Référendum Pourquoi faudrait-il exonérer d'impôt l'émission d'actions alors que les salarié-e-s, eux-elles, doivent payer entre 2,5 et 7,7 % de TVA sur tout ce qu'ils-elles consomment ? Et ceci alors que la taxe sur l'émission d'actions, que l'on nomme « droit de timbre », n'est déjà que de 1%, et que les gains en capitaux sont déjà complètement exonérés, comme une bonne part des rendements des actions ? En voulant supprimer ce « droit de timbre », la droite au service des milieux économiques et financiers tente de poursuivre son objectif de maximisation des profits des plus riches au détriment de la population.

À QUI PROFITE LE CRIME ?

Ce projet vise à supprimer l'impôt sur l'émission d'actions pour le capital des entreprises. Pour chaque action émise, une taxe de 1% est aujourd'hui prélevée, mais qui ne s'applique que pour un capital supérieur à 1 million. En dessous, il y a déjà exonération. Donc ce droit de timbre ne

concerne qu'une toute petite minorité des entreprises, les plus grosses, 1500 sur 500 000 en Suisse, soit 0,3% des entreprises. Et même 10 fois moins, car parmi celles-ci, 170 paient le 90% de ces droits, avec plus de 100 000 frs chacune, parce que leur capitalisation dépasse 10 millions. Celles-ci ne représentent en fait que 0,03% des entreprises ! Pour les PME, la plupart ne sont capitalisées qu'au minimum légal, soit 100 000 frs, et ne paient donc déjà aucun droit de timbre.

Ce projet est donc calibré pour les plus grosses entreprises (Pharma, multinationales, etc.). Un argent qui viendra seulement grossir les portefeuilles déjà bien garnis des institutions financières, des multinationales et des actionnaires, qui n'en ont pas besoin (lire l'édition et le dossier de ce numéro de SITinfo).

Par contre, la facture sera payée par nous, la population : 250 millions de pertes pour les services publics, c'est autant de prestations publiques en moins.


PAS DE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE

La droite argumente en invoquant la compétitivité de la Suisse et le soutien à l'économie, ressasant les mêmes refrains idéologiques, mais qui ne reposent sur aucune réalité. Ce sont plutôt les salaires, et les services publics qui se portent mal, et de nombreux autres pays du monde. L'économie suisse, elle, se porte très bien (hors secteurs touchés par le Covid-19) : le PIB ne cesse d'augmenter. Et la Suisse est ultra-compétitive : elle est déjà au cœur de la défiscalisation mondiale, comme le montrent le dernier rapport de Tax Justice Network et les scandales des Panama et Pandora Papers. L'OCDE exige même de rehausser l'impôt sur les entreprises.

TACTIQUE DU SALAMI

Le patronat avait lancé cette offensive en 2009, avec pour objectif de défiscaliser tout ce qu'elle pouvait du bénéfice des entreprises

et des gains financiers. Après le scandale de la RIE2, elle s'est donc attaquée aux droits de timbres sur les produits financiers et d'assurances, ainsi que sur d'autres taxes financières. Avant de suspendre le tout, le temps de faire passer la RIE3-RFFA. La voici maintenant reparties sur le droit de timbre, et avant même que le peuple ne soit prononcé sur ce nouveau cadeau fiscal aux actionnaires, la voici qui s'attaque déjà à l'impôt anticipé. Tranche après tranche, cette « tactique du salami » vise à faire passer plus facilement la pilule, pour soustraire aux collectivités publiques, et donc à la population, entre 2 et 10 milliards, qui iront grossir les poches déjà trop remplies des plus riches actionnaires.

Le 13 février prochain, il s'agira de stopper cette offensive antisociale, en glissant un grand NON dans les urnes à la suppression du droit de timbre. 

Jean-Luc Ferrière

LOGEMENT

NON au cynisme de la droite

Le SIT appelle à voter NON le 13 février prochain à l'allongement du délai d'attente pour l'accès aux logements sociaux.

Référendum • Sur proposition du MCG, la droite a voté un projet de loi qui durcit les conditions d'accès aux logements sociaux. Cette modification de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires porte à quatre le nombre d'années de résidence préalable à Genève pour avoir droit à un logement social, contre deux ans actuellement. Cette restriction est discriminatoire, anti-frontalière, et totalement antisociale. Avec un large front constitué du RPSL, de l'Asloca, d'associations caritatives, des syndicats et des partis


de l'Alternative, le SIT a participé au référendum contre cette loi et appelle à la refuser le 13 février prochain.

Sous prétexte d'accorder « la priorité du logement aux habitants du canton de Genève », cette loi ne fera qu'allonger les listes d'attente pour des centaines de travailleuses et travailleurs en situation précaire, avec le risque de les précipiter dans une plus grande précarité encore : logements trop petits, trop chers, insalubres, prônant la scolarité des enfants, ou pouvant

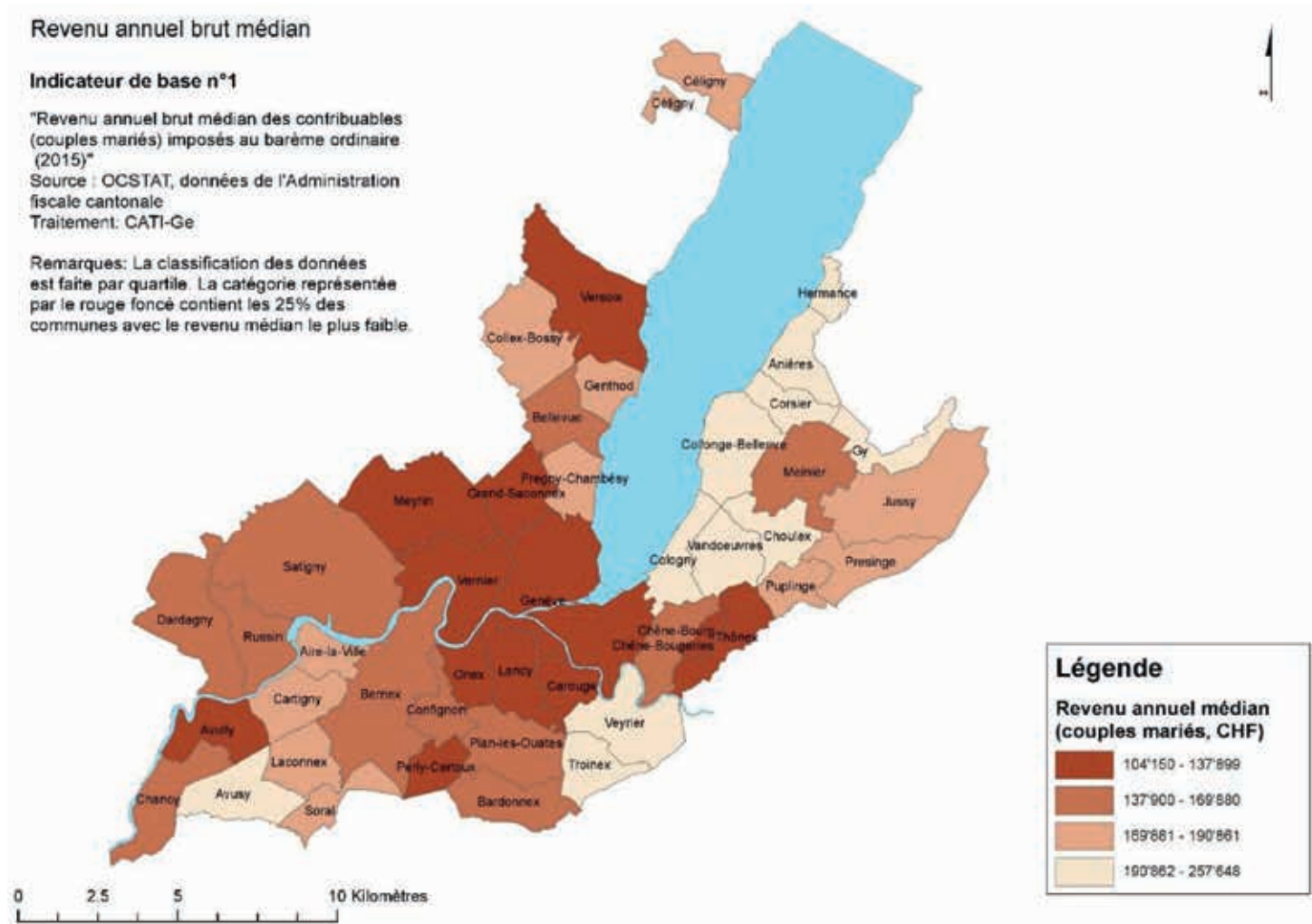
générer des situations de violence domestique, voire des expulsions de leur logement qu'ils-elles n'arrivent plus à payer.

Alors que la pénurie de logements sociaux et la spéculation immobilière que promeuvent justement les partis de droite, MCG inclus, repoussent au-delà des frontières cantonales des milliers de travailleuses et travailleurs qui ne parviennent plus à se loger à Genève, rallonger le délai d'attente pour pouvoir y revenir grâce à l'obtention d'un logement social est d'un cynisme sans limites.

Car la droite et le MCG se moquent des locataires. Ils-elles s'opposent systématiquement à la construction de plus de logements sociaux en voulant donner priorité aux villas et aux appartements en PPE, qui offrent des profits à court terme plus élevés aux promoteurs. Et les voilà qui se présentent aujourd'hui en gestionnaires d'une pénurie qu'ils-elles ont eux-mêmes créée.

Le 13 février prochain, ce sera NON au cynisme, NON à cet affaiblissement de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires. 

Davide De Filippo



Cati-ge, rapport 2020

Cartographie de la lutte des classes

Les riches votent contre les pauvres. C'est ce que démontre la comparaison entre la carte des inégalités territoriales et celles de nombre de votations à Genève.

Analyse • Que les riches votent à droite n'est pas un scoop. Mais la comparaison entre la carte des inégalités territoriales et celles de plusieurs votations démontre surtout que les riches votent contre les intérêts des pauvres même lorsqu'ils-elles ne sont pas directement concerné-e-s par l'objet soumis au vote, contribuant ainsi à renforcer les inégalités dont ils-elles bénéficient déjà. En deux mots, on appelle cela la lutte des classes.

INÉGALITÉS TERRITORIALES

Les inégalités sociales ne sont pas uniformément réparties dans le territoire du canton. Les communes, ou de plus petits secteurs, montrent de très grandes disparités. Le CATI, Centre d'analyse territoriale des inégalités de l'Université de Genève et de la Haute école de gestion, a publié les données 2020 selon plusieurs indicateurs de précarité : revenu, chômage, loge-

ment, scolarité, protection sociale et santé. On y voit que la précarité se concentre sur les communes du « centre », de Genève à Meyrin, avec Carouge, Lancy, Onex, Vernier, et quelques communes périphériques, Versoix, Avully, Perly-Certoux, Grand-Saconnex et Chêne-Bougeries-Thônex. À l'inverse, les communes avec le moins de précarité se rencontrent sur la périphérie, dont les plus riches, de Gy et Hermance à Coligny, ainsi que Veyrier et Troinex.

GRAND ÉCART DES REVENUS

Le critère du revenu médian est clairement distribué : inférieur à 80 000 frs pour les couples mariés dans la zone du Bois-des-Frères à Vernier, ou du Vélodrome à la Jonction (50 % y dispose de moins de 80 000 frs par an), alors qu'il dépasse 300 000 frs dans certaines zones de Coligny et de Vandœuvre (50 % y dispose de plus de 300 000 francs). Dans ces

secteurs de riches, la part d'élèves en école privée atteint 66 % à 70 % des enfants scolarisé-e-s, alors qu'aux Libellules ou au Vélodrome, elle est de 1,4 %. On retrouve pratiquement la même distribution pour le taux de chômeurs-euses inscrit-e-s : très faible à Russin, à Vandœuvre ou à Genthod, il est proportionnellement plus élevé que la moyenne cantonale à Vernier ou à la Jonction.

CUMUL DES PRÉCARITÉS

Si on ajoute les critères de logement (bénéficiaires de subsides, nombre de HBM, nombre d'habitant-e-s par pièce), de protection sociale (bénéficiaires de subsides sociaux, ou de l'Hospice général) et de santé (la proportion d'élèves ayant besoin de soins dentaires), on voit que les critères ont tendance à se cumuler, et à se distribuer de la même manière entre secteurs de riches et à forte précarité. Dans ces secteurs, les

interventions de l'État sont donc déterminantes pour éviter un basculement général dans la plus grande pauvreté.

QUI VOTE QUOI ?

Si on compare ces cartes de la répartition de la précarité à celles des résultats des votations, les résultats sont parlants : les riches refusent les améliorations sociales pour les précaires. Ce n'est donc pas seulement une question de « point de vue », mais une question de choix de société. Les riches suivent les mots d'ordres du PLR, le parti qui avec l'UDC, relaie le point de vue du patronat, prône et génère l'augmentation directe des inégalités et de la précarité.

Une réalité que le MCG et l'UDC tentent de masquer en recourant à la bonne vieille méthode du bouc émissaire. Car en désignant comme responsables de cette précarité les étrangers-ères ou les frontaliers-ères, ces partis tentent de détourner les précaires de leurs véritables intérêts de classe.

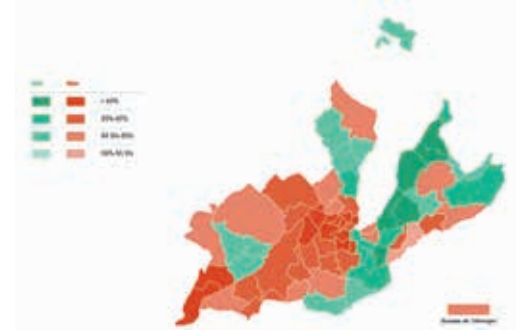
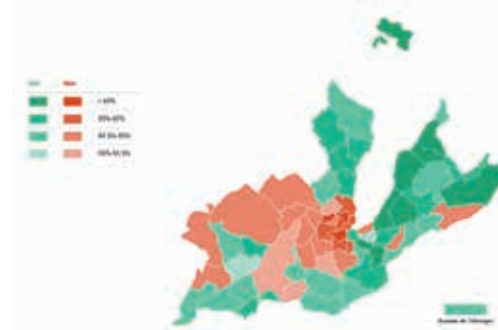
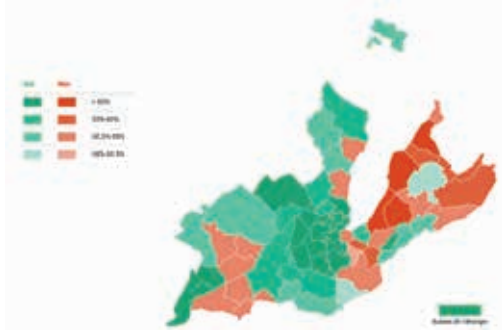
Si la crise augmente les inégalités, augurons toutefois qu'elle dissipe cet écran de fumée pour réveiller une nouvelle conscience de classe. L'acceptation du salaire minimum légal, de l'initiative « zéro pertes », du fonds d'indemnisation pour les plus précarisé-e-s, et maintenant le refus de la LHOM, nous en donnent l'espoir. ♦

Jean-Luc Ferrière

Initiative « 23frs, c'est un minimum » (27.9.2020) :

Déduction des frais de garde d'enfants (27.9.2020) :

loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (28.11.2021)



Salaires, impôts, prestations sociales, un combat acharné

Plus on est riche, plus on s'oppose à toute amélioration du sort des pauvres. Démonstration sur la base des résultats de quelques votations.

Votations • Exercice de superposition des cartes sur les inégalités territoriales et des cartes indiquant la distribution des résultats de quelques votations emblématiques des dernières années dans les domaines socio-économiques. Constat : plus on est riche, plus on vote contre les pauvres.

Ainsi la distribution des votes du 27 septembre 2020 sur l'introduction d'un salaire minimum légal est sans équivoque : c'est un vote de classe qui recoupe la distribution des revenus. Les communes de riches ont voté majoritairement contre un salaire minimum dont elles n'ont pas besoin, mais sans tenir compte que les précaires

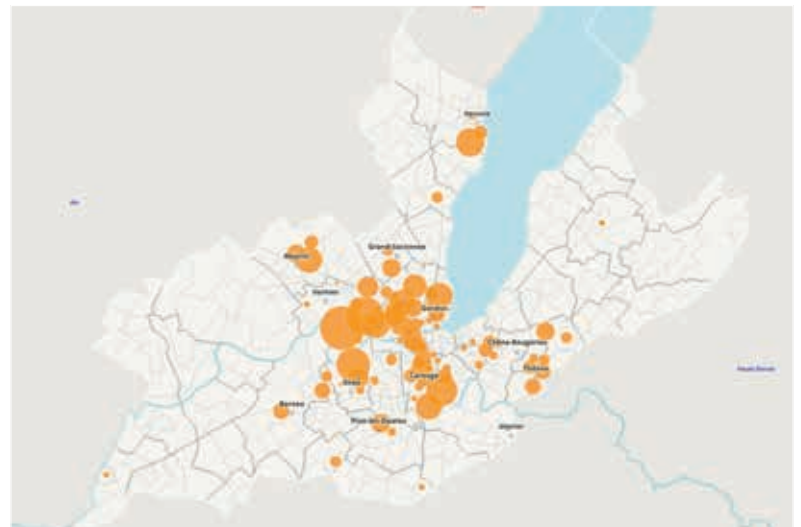
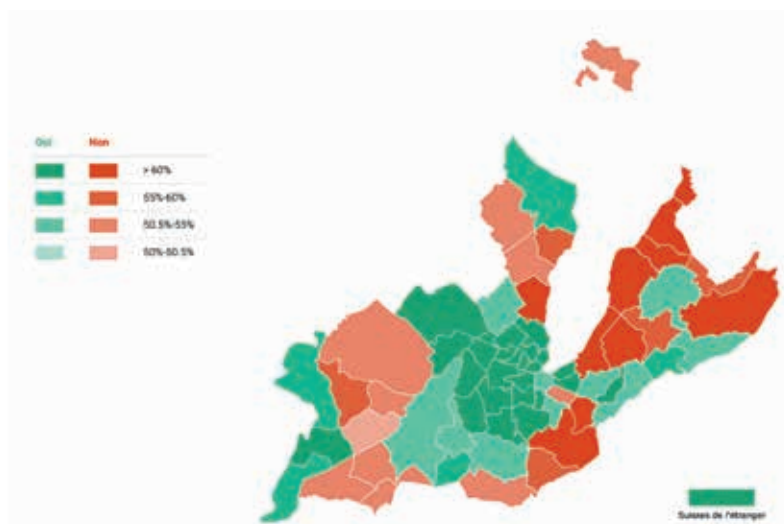
en avaient besoin. C'est donc un vote qui nie la réalité sociale du canton. Alors que les communes où la précarité est forte ont plébiscité cet objet.

Le même jour par contre, ces communes riches imposent l'augmentation des déductions d'impôts pour frais de garde d'enfants à toute la population, alors qu'elles sont les seules à en bénéficier, que, vu leur moyens, elles n'en ont absolument pas besoin, et qu'elles font ainsi perdre à l'État de précieuses ressources pourtant nécessaire à la correction des inégalités. Ces mêmes communes de riches de la rive gauche ont par exemple

- refusé d'introduire une responsabilité sociale et climatique des multinationales en novembre 2020 et refusé d'interdire les exportations de matériel de guerre : le business passant à leurs yeux avant tout, avant le climat ou les vies humaines des autres ;
- voulu étendre les horaires des magasins sans convention collective, le 28 novembre dernier ;

On le voit bien : le PLR, premier parti du canton, est bien le parti des riches et des patrons, qui protège et défend non pas la liberté, le droit et la responsabilité, comme il le prétend, mais les inégalités, l'égoïsme, le business, l'enrichissement maximum de quelques-uns, le refus de partager et de corriger les inégalités. Des nantis (grosses fortunes, professions libérales, cadres), contre les travailleurs-euses de base. ♦

Jean-Luc Ferrière



Cati-ge, rapport 2020

Résultats de la votation du 9 février 2020 sur des logements abordables et carte des logements HBM

Les communes où le revenu médian est le plus élevé refusent l'initiative pour des logements abordables en février 2020, alors qu'elles ne comptent pas de HBM,

contrairement aux communes à fortes précarité, qui comptent aussi les plus forts taux de bénéficiaires d'allocations logement (jusqu'à 15 % dans le quartier

des Libellules). Elles refusent également l'initiative pour construire des logements (novembre 2019), alors que selon le CATI, le taux d'occupation des logements y

est de 0.5 habitant par pièce, contre 0.9 à 4 dans des secteurs à forte précarité qui acceptent l'initiative. ♦

JLF



LHOM

Il y a une vie après la vente !

L'extension des horaires d'ouverture des magasins sans protection des salarié-e-s a été sèchement refusée en votation. Une victoire d'étape importante.

Votations • Non, il ne peut y avoir d'extension des horaires d'ouverture des magasins sans une protection des vendeuses et des vendeurs digne de ce nom. Par 53,87% des voix, une majorité de Genevoises et Genevois a une nouvelle fois fait preuve de solidarité pour défendre les travailleuses et travailleurs face à une conception patronale unilatérale du partenariat social. Le message adressé aux patrons du commerce de détail est clair: vous voulez des ouvertures prolongées? Vous devez négocier de justes compensations pour le personnel! Et celui adressé à la droite, MCG inclus, n'est pas moins limpide: le passage en force n'est pas toléré.

POPULATION PAS DUPE

Face à la réalité objective d'une dégradation majeure des conditions de travail du personnel de la vente, une majorité des votant-

e-s ne s'est pas laissé embobiner par les arguments fallacieux de la droite et du patronat. Non, la situation économique du commerce de détail, au demeurant pas si mauvaise que ça, ne justifie pas qu'on étende les horaires sans compensations. Non, l'extension des horaires ne fera pas revenir en magasin les client-e-s qui achètent en ligne. Et non, n'en déplaise à l'ex-ministre de l'économie Mauro Poggia, auteur du projet de loi refusé dimanche 28 novembre, ce ne sont pas les horaires d'ouverture des magasins qui envoient les Genevois-es de l'autre côté de la frontière, mais les prix.

RETOUR À LA TABLE DES NÉGOCIATIONS

La balle est maintenant dans le camp des patrons. Les revendications syndicales, elles, sont sur la table depuis plus d'une année.

Après avoir claqué la porte des négociations par mesure de rétorsion suite à l'adoption du salaire minimum légal, il n'appartient qu'aux organisations patronales de revenir à la table des négociations et d'entrer en matière sur les revendications syndicales: meilleure planification des horaires de travail et limitation de leur amplitude, garantie de congés permettant de mieux articuler vie professionnelle et vie privée, revalorisation salariale pour le personnel qualifié et expérimenté, promotion de l'égalité et droits syndicaux pour en citer l'essentiel.

RETRAIT DES PL EXIGÉ

Quant à la droite parlementaire, qui n'a d'ailleurs que le partenariat social à la bouche lorsqu'il s'agit de refuser d'inscrire dans la loi de nouveaux droits pour les travailleurs-euses, elle serait bien inspirée de retirer

sans délai les projets de loi encore plus jusqu'au-boutistes qu'elle avait déposés dans la foulée de celui refusé dimanche. D'une part parce que ces projets de loi n'ont aucune chance devant le peuple, et d'autre part parce qu'après l'échec de l'unilatéralisme patronal, il s'agit de redonner une chance à un véritable dialogue social. **♦**

Davide De Filippo

LES AUTRES PROJETS DE LOI

PL 11715: ouverture de 4 dimanches par année

PL 11716: ouverture le samedi jusqu'à 19 h

PL 12259: ouverture tous les soirs, samedi inclus, jusqu'à 20 h

PL 12265: extension des horaires d'ouverture également pour les salons de coiffure, boulangerie, confiseries et pâtisseries.



© Myles Tan

PARASCOLAIRE

Plus d'heures rémunérées pour les animateurs-trices

Deux ans après la grève féministe de 2019, nos revendications sont enfin entendues ! Une victoire d'étape importante pour une lutte qui doit se poursuivre.

Revalorisation • Au mois de novembre, la direction du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a annoncé que 30 minutes supplémentaires seraient rémunérées chaque jour aux animatrices et animateurs du parascolaire. Cette avancée vers une meilleure reconnaissance des métiers du parascolaire est le fruit de plus de deux ans de revendications syndicales.

PAS DU GARDIENNAGE

Les métiers du parascolaire, majoritairement exercés par des femmes, pâtissent de la dévalorisation des métiers dit féminins, notamment des

métiers de soins à la personne qui sont moins payés et moins valorisés socialement. Les compétences nécessaires afin d'accueillir la quasi-totalité des enfants du canton, notamment en termes pédagogiques, communicationnels, de gestion du stress et des émotions, de gestion de conflits et de développement de l'enfant ne sont pas reconnues.

FINI LE BÉNÉVOLAT !

Pour ces travailleurs-euses avec des horaires coupés, (11h15-13h35 puis 15h45-18h05) ces 30 minutes supplémentaires représentent une reconnaissance d'un travail déjà effectué. La majorité

d'entre elles venaient déjà plus tôt au travail et repartaient parfois plus tard pour pouvoir mener à bien leur mission éducative. Selon les militant-es du comité SIT GIAP, il faudrait en réalité encore 35 minutes supplémentaires de travail reconnu par jour. Quant aux RSE (responsables socio-éducatifs-ves), ils-elles demandent 45 minutes supplémentaires rémunérées par jour, mais pour l'instant, la Direction n'a rien accordé.

UNE COMPLEXIFICATION DES MÉTIERS

Selon leur descriptif de fonction, les animatrices sont tenu-es de sélectionner des activités d'animation adaptées à l'âge et au développement des enfants en assurant un encadrement stimulant et valorisant. Ils et elles doivent proposer diverses activités ayant pour visée de responsabiliser progressivement les enfants et de stimuler leur imagination et leur créativité; soutenir, aider et valoriser les enfants et/ou les groupes durant des activités qui intègrent des moments symboliques de l'année, s'adapter aux saisons et prendre en compte les moyens et structures à disposition; participer à des projets d'animation, d'école, de quartier, de communes en collaboration avec d'autres intervenant-es ou acteurs-trices de proximité.

UN BESOIN URGENT DE TEMPS D'ÉQUIPE

Pour pouvoir effectuer correctement toutes leurs tâches, les animateurs-trices ont besoin de temps en équipe supplémentaire afin d'échanger sur les problèmes rencontrés lors de la journée et pouvoir s'adapter aux mieux aux enfants avec des besoins particuliers (qui semblent être plus nombreux-euses chaque année). Il est particulièrement compliqué d'échanger avec ses collègues lorsqu'on a seulement 5 minutes à la fin de la prise en charge du midi et 5 minutes à la fin de la prise en charge du soir. Par ailleurs, le SIT observe un nombre important de conflits entre collègues qui pourraient être désamorçés s'il y avait plus de temps pour échanger entre collègues, plutôt que de laisser ces conflits s'envenimer.

Ainsi, du temps de travail supplémentaire est nécessaire tant pour mener à bien la mission d'éducation du parascolaire que pour maintenir des conditions de travail saines. **♦**

Alice Lefrançois

HUG

Le Conseil d'État s'attaque aux salaires des soignant-es

Le Conseil d'État veut abolir la prime dite « de gériatrie » dès le 1^{er} janvier 2022. Inacceptable.

Affront • Le Conseil d'administration des HUG avait proposé de remplacer la prime « de gériatrie » par une revalorisation des salaires étendue à toutes les fonctions de soins. Or, non seulement le Conseil d'État refuse la proposition du CA des HUG, mais il péjore la situation du personnel soignant des HUG en décidant de supprimer la prime de gériatrie dès le 1^{er} janvier 2022 pour tous les nouveaux contrats. Et ceci en pleine 5^e vague pandémique...

Rappelons que cela fait plus de 15 ans que le personnel travaillant dans le secteur de la santé

attend une revalorisation de ses salaires qui ne sont pas à la hauteur des responsabilités, compétences, niveaux de formation et pénibilités de ces fonctions. Le Conseil d'État affirme vouloir corriger cela avec son projet de réforme du système d'évaluation et de rémunération G'Evolve. Cependant, il n'y a, à l'heure actuelle, aucune garantie que ce projet aboutisse, ni aucune indication du temps nécessaire à sa mise en œuvre.

La décision du Conseil d'État est un affront au personnel compte tenu des efforts considérables qu'il fournit au quotidien. De plus, elle traduit

une méconnaissance de la réalité du travail en milieu hospitalier où, du fait du vieillissement de la population et de la complexification des soins, ce sont pratiquement tous les services qui doivent soigner une population fortement âgée requérant des prises en charge complexes avec de nombreux patient-es présentant des polymorbidités.

Enfin, il se trouve que les métiers des soins sont des professions majoritairement féminines. Refuser une revalorisation de ces salaires équivaut au maintien d'une inégalité salariale entre femmes et hommes. Le SIT continue d'exiger du Conseil d'État une revalorisation transitoire des salaires jusqu'à l'aboutissement du projet de refonte de la grille salariale de l'État et sera dans la rue le 9 décembre pour dénoncer la suppression de la prime de gériatrie.

Il serait temps que le Conseil d'État entende le personnel soignant, ainsi que le message politique exprimé par le peuple le 28 novembre sur les soins infirmiers. **♦**

Sandra Froidevaux

SECOND-ŒUVRE

Quand le patron disparaît...

Licenciement collectif chez EcoElec Sàrl: les travailleurs et travailleuses dénoncent et réclament leurs droits.

Sous-traitance • Encore un cas de sous-traitance « sauvage » dans le secteur de la construction à Genève. Une entreprise genevoise très connue et active depuis de nombreuses années a mis fin à ces activités dans l'opacité la plus absolue. Depuis fin septembre la société EcoElec Sàrl (sous-traitant historique de l'entreprise générale Edifea SA) a littéralement disparu des chantiers où elle était active pour des raisons encore obscures. Les plus de 60 employé-e-s concerné-e-s ont été remercié-e-s avec une simple lettre annonçant la fin de la collaboration, sans aucun respect des procédures en vigueur en cas de licenciement collectif, le dernier salaire n'a été payé que partiellement à la mi-septembre.

TOUS ET TOUTES VIRÉ-ES

Le personnel d'EcoElec Sàrl, composé d'environ 50 employé-e-s d'exploitation (monteurs électriciens, installateurs etc.) et d'une dizaine d'employés techniques et administratifs-ves, s'est vu licencier dans son ensemble pour fin septembre 2021, pour des raisons diverses et variées. Qui pour des raisons économiques, qui avec effet immédiat, qui par des démissions de « commun accord ». Sur le fond, l'administrateur de la société avait communi-



qué aux collaborateurs-tes la faillite imminente de la société.

Sous les fausses promesses de l'employeur, une majorité du personnel s'est vu contrainte de signer des lettres de démission avec effet immédiat et d'accepter de signer, dans la foulée, des contrats auprès d'autres entreprises, notamment l'entreprise Énergies Contrôles & Conseils Sàrl et auprès d'agences temporaires telle que Pensa. Le reste des employé-es est toujours sous contrat, mais n'a plus reçu de salaire depuis septembre.

AUCUN RESPECT DES RÈGLES DU JEU

EcoElec Sàrl a procédé à un licenciement collectif, mais de toute

évidence a essayé d'éviter les obligations légales que l'employeur est tenu de respecter, comme par exemple informer les autorités cantonales et consulter le personnel. Le syndicat SIT, mandaté par les travailleurs-euses pour les défendre et représenter, a contesté le 25 octobre ces licenciements et a exigé le respect des dispositions légales en la matière. L'entreprise a répondu seulement le 29 octobre affirmant être en liquidation et n'avoir aucune marge de manœuvre. Sauf que la société est jusqu'à aujourd'hui toujours active et selon nos informations en attente d'importants encaissements de la part de ses clients. Le SIT a demandé à l'Office Cantonal

de l'Emploi de se déterminer sur ce cas crasse de violation des droits des collaborateurs-trices, l'OCE a pu confirmer formellement qu'il s'agit bien d'un licenciement collectif et que la société n'a pas respecté ses obligations.

UNE FAILLITE FRAUDULEUSE À L'HORIZON ?

Les travailleurs-euses se sont réunies à plusieurs dizaines le 2 décembre devant le siège de l'entreprise dans le quartier de la Servette, et exigent le respect de leurs droits, notamment : de pouvoir obtenir le paiement des salaires (encore dus depuis mi-septembre), les cotisations sociales, l'intégralité du solde de tout compte et une indemnité équivalente à deux mois de salaires pour violation des procédures de licenciement collectif. Ils-elles espèrent obtenir réponse aussi par la voie judiciaire, vu que l'administrateur de la société n'a plus répondu aux nombreuses sollicitations de ces dernières semaines. Cet élément inquiète beaucoup les représentants syndicaux du personnel, craignant la préparation d'une faillite frauduleuse. Tous les éléments en possession du syndicat ont été transmis au Ministère public, une dénonciation pénale a été déposée par le SIT. Pour l'instant aucune décision n'a été communiquée par le pouvoir judiciaire.

Tant qu'il n'y aura pas de réponses à leur situation, les travailleurs-euses sont déterminé-es à entreprendre toutes les mesures de lutte nécessaires pour protéger leurs intérêts. ♦

Umberto Bandiera

PETITE ENFANCE

Changement de modèle salarial pour l'accueil familial de jour

Suite à l'introduction du salaire minimum légal à Genève, l'accueil familial de jour a dû revoir son système salarial et passer enfin à la mensualisation.

Salaire minimum légal • Après un an d'exercice, les rétroactifs salariaux ont été versés et les nouvelles échelles de traitement revalorisées sont entrées en vigueur. Pour rappel, les accueillantes familiales de jour qui sont employées par les trois structures de coordination du canton et les crèches familiales subventionnées par la Ville de Genève étaient rémunérées à l'heure et au nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis à leur domicile. Le salaire se montait entre 5 et 8 frs de l'heure et par enfant. Un salaire bien souvent en dessous du salaire minimum légal.

Le SIT avait interpellé les trois structures de

coordination du canton, ainsi que la Ville de Genève pour les crèches familiales La Flottille et La Pastourelle, pour leur demander de respecter le salaire minimum et établir un autre modèle de rémunération. L'enjeu était d'établir de nouvelles grilles salariales qui tiennent compte de l'ancienneté et du nombre d'enfants accueillis. Au final, les plus bas revenus ont été revalorisés et les plus hauts n'ont rien perdu. Un an après l'introduction du salaire minimum légal, les rétroactifs salariaux ont été versés depuis le 1^{er} novembre 2020 dans le respect du droit cantonal.

Si la situation s'est améliorée pour nombres

d'entre elles du point de vue de la rémunération, il n'en demeure pas moins que la durée du travail reste l'une des plus longues, à la limite de ce qu'autorise la loi sur le travail. Un plein temps compte 50 heures de travail hebdomadaire, soit 10 heures de travail par jour. C'est que les communes ne sont pas encore prêtes à subventionner ce mode d'accueil des enfants à hauteur de ce qu'elles investissent dans les crèches par exemple, ce qui empêche une meilleure revalorisation du travail des femmes qui exercent cette activité professionnelle. Certaines communes, qui participent actuellement au financement des structures de coordination de l'accueil familial de jour, ont même décidé de se retirer, considérant que l'application du salaire minimum légal leur revient trop cher. C'est le cas notamment des communes de Plan-les-Ouates et de Veyrier. Dès l'été 2022, il est probable que quelques accueillantes familiales doivent se transformer en indépendantes, ce qui ne sera pas possible pour la plupart d'entre elles, ou qu'elles doivent renoncer à cette activité. Mais c'est aussi un risque accru de travail au noir et de perte de protection sociale! ♦

Valérie Buchs



© Giorgio Trovato

COVID-19

Flop programmé d'un mini-complément aux RHT

Le Grand Conseil a adopté un projet de loi qui octroie un mini-complément aux RHT pour le personnel à bas salaire. Encore faut-il que les employeurs jouent le jeu.

Chômage partiel • Le 11 novembre dernier, le Grand Conseil a décidé d'une compensation salariale qui doit bénéficier aux salariées résidentes à Genève qui ont touché des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) entre juillet et septembre 2021 en-dessous du salaire minimum genevois. Si l'idée de base d'un complément aux RHT est bonne – les syndicats l'ont revendiqué dès le début de la pandémie – le projet proposé par le département de Fabienne Fischer et adopté par le Grand Conseil est non seulement insuffisant, mais risque en plus de faire un flop. Explication.

MESURE TARDIVE

Nombre de personnes ont touché, du fait de la RHT, une rémunération inférieure au salaire minimum genevois durant de nombreux mois depuis mi-mars 2020, parfois pendant plus d'une année complète. Les secteurs les plus touchés par les RHT et les baisses de revenu qui s'en sont suivies sont le commerce (avec jusqu'à plus de 15 000 personnes touchées) et l'hôtellerie-restauration (jusqu'à plus de 13 000 personnes, avec plus de 10 000 personnes touchées durant plus d'une année). Or, ce sont aussi des secteurs traditionnellement à bas salaire, qui auraient eu besoin de ce complément bien plus tôt et pour une période bien plus longue. Prévue seulement pour la période

de juillet à septembre 2021, cette mesure intervient comme la grêle après les vendanges.

FRONTALIERS-ÈRES DISCRIMINÉ-ES


De plus, cette mesure ne s'applique qu'aux personnes résidant sur le territoire du Canton de Genève, alors que le salaire minimum genevois s'applique à tous-tes les salariés-es travaillant dans le Canton, quel que soit leur lieu d'habitation. Il en est de même pour les indemnités RHT, qui s'appliquent à tout le personnel d'une entreprise, quel que soit son lieu de résidence.

Et il s'en est fallu de peu qu'en soient exclues également les entreprises n'ayant pas leur siège à Genève, comme par exemple Dnata et Swissport, des entreprises d'assistance au sol de l'aéroport mais dont le siège n'est pas à Genève. Grâce à l'intervention de la CGAS en commission de l'économie, le droit a été étendu également aux entreprises ayant une succursale à Genève.

BON VOULOIR PATRONAL

Mais encore faut-il que l'employeur en fasse la demande. Car plutôt que de prévoir un mécanisme de recalcul systématique des droits via les caisses qui versent les RHT, non seulement le complément destiné aux travailleurs-euses ne sera octroyé que sur demande, mais de surcroît sur demande de... l'employeur. Et dans un délai de trois mois, s'il vous plaît. Les travailleurs-euses concerné-e-s se retrouvent donc livré-e-s au bon

vouloir de leurs patron-nes, dont il est bien connu qu'ils-elles sont toujours prompt-es à remplir de la paperasse qui ne leur est pas directement utile.

Pire encore, dès lors que le formulaire de demande ne prévoit à aucun endroit qu'il soit au moins contresigné par les travailleurs-euses concerné-e-s, des patrons-nes indéclicats-es pourraient demander le complément sans les en informer, et « oublier » ensuite de le reverser à leurs employés-es... 

Thomas Graff

QUI Y A DROIT ? COMMENT FAIRE POUR L'OBTENIR ?

Si vous avez été touché par une diminution de votre salaire en raison des RHT et que vous gagniez du coup moins que le salaire minimum légal (soit 4011 frs pour 40 heures par semaine, 4 211,50 frs pour 42 heures par semaine, ou encore 4 512,30 frs pour 45 heures par semaine) entre juillet et septembre 2021, vous avez droit à cette « aide complémentaire RHT COVID ». Il vous faudra par contre convaincre votre patron-ne d'en faire la demande **au plus tard le 12 février 2022**, en l'invitant à consulter la page <https://www.ge.ch/reduction-horaire-travail-rht/aide-complementaire-rht-covid>. Si cela ne suffit pas, n'hésitez pas à demander l'aide de votre syndicat.

**syndicat**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Apéro*-débat sur la réforme AVS 21 Jeudi 20 janvier à 18h, Grande salle du SIT

Comment le système de retraites Suisse avec ses 3 piliers désavantage-t-il les femmes ?**Que contient la réforme AVS21 ?****Comment mener la campagne référendaire ?**

Avec Danielle Axelroud (experte fiscale et membre du GT Retraites du Collectif vaudois pour la Grève féministe, rédactrice pour Domaine Public) et des membres de la Commission femmes.

Venez nombreux-ses vous informer et débattre !**Inscription obligatoire jusqu'au 16 janvier auprès de :**sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch ou par téléphone au 022 818 03 00

*Sous réserve des dispositions sanitaires qui seront en vigueur



Place des femmes* dans le mouvement syndical et lutte contre les violences sexistes

Échanges d'expériences et bonnes pratiques

Samedi 29 janvier 2022 de 9h à 13h

Université ouvrière de Genève, Auditorium

Place des Grottes 3, 1201 Genève

Programme :

– 9h Accueil et introduction

Commission féministe de la CGAS

– 09h15 La féminisation des syndicats en Suisse, principales avancées et obstacles à la place des femmes* dans nos organisations

Vanessa Monney, secrétaire syndicale SSP-Vaud et doctorante en sciences sociales et politiques à l'Université de Lausanne

– 10h Discussion

– 10h30 Pause

– 10h45 Histoire du mouvement syndical suisse au regard de la place des femmes et des revendications féministes

Carola Togni, prof. Haute école de travail social et de la santé, Lausanne, autrice de « Le genre du chômage, assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse »

– 11h30 Discussion

– 12h Conclusion

Samedi 5 mars 2022 de 9h à 16h

Université ouvrière de Genève, Auditorium

Place des Grottes 3, 1201 Genève

Programme :

Accueil et introduction

Commission féministe de la CGAS

– 9h15 Cadre légal suisse et jurisprudences en matière de harcèlement

Christine Sattiva Spring, docteure en droit, avocate spécialiste FSA en droit du travail, chargée de cours à l'Université de Lausanne

– 10h Discrimination et harcèlement en raison de l'orientation sexuelle et de genre

Guillaume Mandicourt, chargé de projet au service de l'Agenda21 de la Ville de Genève

– 10h45 Pause

– 11h Présentation du groupe de confiance de l'Etat de Genève

Sophie de Weck Haddad, responsable du Groupe de confiance de l'Etat de Genève

– 11h45 Présentation d'un dispositif de personnes de confiance externe dans le

privé

Laetitia Carreras, Centre de compétence en matière de souffrance et de harcèlement au travail – Le deuxième Observatoire

– 12h30 Pause de midi (repas non organisé)

– 13h30 ATELIERS

1. Secrétariats syndicaux, quelle prévention du harcèlement ?

Présentation du Groupe de confiance pour la CGAS et discussion sur le règlement de fonctionnement

Samuel Perriard, Réseau de confiance

2. Outils pour négocier des dispositifs de prévention du harcèlement dans les branches

CGAS

3. Comment prévenir et agir sur le lieu de travail ? Mises en situation et exemples

Marine Ehemann

– 15h Restitution / Conclusion

Informations pratiques

La participation au séminaire est gratuite.

L'inscription, soit auprès de votre syndicat, soit auprès de info@cgas.ch est obligatoire d'ici au 24 janvier 2022.

Merci d'indiquer votre nom prénom, syndicat, adresse mail, téléphone, la(les) journée(s) du 29 janvier et/ou du 5 mars, ainsi que votre choix d'atelier (premier et second choix).

Nous vous tiendrons informés des conditions de participation en fonction des mesures sanitaires en vigueur.



Climat et lutte syndicale

Quel impact du Plan Climat cantonal 2030 sur les conditions de travail et l'emploi ? Quels moyens permettent d'accélérer sa mise en oeuvre, en vue d'une transition écologique vers une économie à émission zéro, dans le respect des intérêts des travailleurs-euses ?

Séminaire CGAS

Samedi 22 janvier, de 9 à 13h

Maison internationale des associations

Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Programme :

– 9h Accueil et introduction

– 9h10 Le Plan Climat cantonal 2030

Par Rémy Zinder / Damien Gumy, Service cantonal du développement durable

– 9h30 Un regard écologique et critique sur le Plan Climat cantonal 2030

Par Philippe de Rougemont, Journaliste environnemental et coordinateur de Noé21

– 9h45 Débat

– 10h15 Pause Café

– 10h30 Enjeux syndicaux de la rénovation thermique des bâtiments

Que prévoit le Plan climat ?, par Rémy Zinder / Damien Gumy
Regard d'un expert, par Philippe de Rougemont

– 10h50 Ateliers

– 11h50 Plénière

Restitution des ateliers, Résolution et cahier de revendications

– 12h45 Conclusion, thème et date du prochain séminaire

Informations pratiques

La participation au séminaire est gratuite.

L'inscription, soit auprès de votre syndicat, soit auprès de info@cgas.ch (nom prénom, syndicat, adresse mail) est obligatoire d'ici au 14 janvier 2022. Des informations et documents préparatoires parviendront aux personnes inscrites quelques jours avant le séminaire.

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE, LE COMITÉ SIT A:

- ♦ pris connaissance du retrait du préavis de grève des travailleurs et travailleuses de la Ville de Genève suite à la réintroduction des mécanismes salariaux dans le projet de budget 2022 de la Ville et fait le bilan de la mobilisation
- ♦ dressé le bilan de la manifestation du 30 octobre et discuté des suites de cette manifestation
- ♦ fait un suivi de la campagne LHOM
- ♦ été informé des éléments de l'initiative fiscale et de la campagne de récolte de signatures
- ♦ donné les mots d'ordre pour la votation du 13 février 2022:
Votation fédérale:
– NON à la loi sur les droits de timbre
– OUI à la loi sur un train de mesure en faveur des médias
Votation cantonale:
– NON à la loi 12752 pour la priorité du logement aux habitants du canton de Genève
– OUI à la loi Cst 12895 développement des réseaux thermiques structurants

syndicales

- ♦ dressé le bilan de la manifestation nationale du 30 octobre
- ♦ préparé le rassemblement du 9 novembre
- ♦ continué le suivi de campagne LHOM
- ♦ discuté des enjeux de l'initiative fiscale
- ♦ donné les mots d'ordre des votations du 13 février:
Votation fédérale:
– NON à la loi sur les droits de timbre
– OUI à la loi sur un train de mesure en faveur des médias
Votation cantonale:
– NON à la loi 12752 pour la priorité du logement aux habitants du canton de Genève
– OUI à la loi Cst 12895 développement des réseaux thermiques structurants
- ♦ terminé le processus d'engagement au secrétariat de la CGAS et décidé de l'engagement de Marlene Carvalhosa Barbosa
- ♦ décidé de la création d'une commission CGAS ad hoc pour poursuivre le pilotage du renouvellement des juges prud'hommes
- ♦ adopté l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s du 14 décembre

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE, LE COMITÉ DE LA CGAS A:

- ♦ fait un tour d'horizon sur les actualités

Pas encore signé l'initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » ?



Faites-le sans plus attendre:



www.justicefiscale.org



Metro Boulot Kino

Saison 2021-2022

PRESENTE



LA BATAILLE DU LIBRE

de Philippe Borrel

La bataille du libre

France | 2018 | 87 minutes
Un film de Philippe Borrel

Désormais l'informatique est au cœur de presque toutes les activités humaines. A t-elle contribué à faire de nous des citoyens plus autonomes ? Ou plutôt les consommateurs passifs d'un marché devenu total ? Sans que nous en ayons conscience, deux logiques s'affrontent aujourd'hui au cœur de la technologie, depuis que les principes émancipateurs du logiciel libre sont venus s'attaquer dans les années 80 à ceux exclusifs et « privés » du droit de la propriété intellectuelle.

Projections et discussions sur le thème du travail

Mardi 18 janvier 2022 à 19 h

PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

MESURES CORONAVIRUS
 ✓ Pass sanitaire obligatoire
 ✓ Projection sans masque si souhaité

Avec le soutien de : 

www.metroboulotkino.ch
metroboulotkino@ik.me




Séances d'information 2022 sur l'assurance-chômage

Mardi 11 janvier
 Mardi 8 février
 Mardi 8 mars
 Mardi 12 avril
 Mardi 10 mai
 Mardi 7 juin
 Mardi 12 juillet
 Mardi 9 août
 Mardi 6 septembre
 Mardi 11 octobre
 Mardi 8 novembre
 Mardi 13 décembre

ces séances ont lieu de 15 h à 17 h
 Grande salle du SIT

Prélude glacial de mobilisation

Le refus du budget par la majorité de droite pour cause d'un déficit qu'elle a elle-même causé menace la population : en baissant les impôts pour limiter les ressources de l'État, puis en refusant les postes nécessaires à l'augmentation des besoins sociaux (inégalités et crise), les riches font la loi contre les salarié-e-s.

Le 9 décembre, ils-elles étaient quelques centaines à braver le froid pour dire leur opposition à cette politique. Mais face à la violence de l'attaque aux prestations publiques, ce n'est que le début d'une mobilisation appelée nécessairement à prendre de l'ampleur. 

Davide De Filippo
photo: Demir Sönmez
Eric Roset



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Umberto Bandiera, Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.